

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 19 octobre 2017

ACTUALISATION DU  
BUDGET  
PREVISIONNEL DE  
L'OPERATION  
INTERREG IV  
PROXICONSO

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf octobre à vingt heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

N° CS2017-66

Convocation du : 12 octobre 2017

Nombre de délégués  
titulaires  
en Exercice : 43  
Nombre de délégués  
Présents : 28  
Pouvoirs : 2

Secrétaire de séance : M. Claude MANILLIER

Membres présents : 28

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET – M. Guillaume MATHELIER – M. Denis MAIRE – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – Mme Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Dominique BONAZZI – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY - M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Michel MERMIN – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Jean-Pierre MERMIN – M. Stéphane VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Daniel KALOUSTIAN, suppléant de M. Bernard BOCCARD – M. Jean-Claude CHARLIER, suppléant de Mme Aurélie CHARILLON – M. Jean-François OBEZ, suppléant de M. Patrice DUNAND - Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD

• Délégués représentés :

M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN – M. Marin GAILLARD, donne pouvoir à M. Gilbert ALLARD



• **Délégués excusés :**

**M. Bernard BOCCARD – M. Michel BOUCHER –  
M. Christian DUPESSEY – M. Jean-Luc SOULAT – Mme  
Muriel BENIER – M. Etienne BLANC – Mme Aurélie  
CHARILLON – M. Patrice DUNAND – M. Jean-Yves  
MORACCHINI – M. Christian PERRIOT – M. Marin  
GAILLARD – M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT –  
M. Louis FAVRE**

**ACTUALISATION DU BUDGET PREVISIONNEL DE  
L'OPERATION INTERREG IV PROXICONSO**

Dans le cadre de la feuille de route politique du Pôle métropolitain et notamment de sa démarche interSCOT, la thématique du développement commercial est ciblée comme priorité d'action. Par ailleurs, en complément du Projet de Territoire Grand Genève 2016-2030, et de l'étude sur les installations commerciales à forte fréquentation réalisée en 2016, les partenaires suisses et français souhaitent poursuivre leurs réflexions et nourrir leurs stratégies en matière d'aménagement commercial.

Le dynamisme économique et démographique du Grand Genève, ainsi que la particularité transfrontalière de l'agglomération ont créé une situation exceptionnelle en matière de commerce, avec une sur-offre commerciale particulièrement importante dans le Genevois français. Dans ce contexte, la localisation des équipements commerciaux participe au déséquilibre entre centres et périphéries (tant à l'échelle du Canton de Genève que du District de Nyon ou du Genevois français). La densification commerciale en périphérie, particulièrement marquée à proximité de la frontière suisse, fragilise le commerce de proximité et met à mal le commerce de centres-villes. Cette densification commerciale participe également à l'éviction des activités artisanales et industrielles de ces zones dédiées.

Pour le territoire du Pôle Métropolitain, l'aménagement commercial constitue donc un enjeu fort, à la croisée des stratégies d'aménagement du territoire et de développement économique.

Le projet politique de l'interSCOT s'est d'ailleurs engagé à coordonner les choix d'implantation des équipements, des services et commerces d'intérêt métropolitain en jouant « fair-play » pour envoyer des signaux forts à l'extérieur du territoire et ne pas diluer les efforts.

Aux côtés des services du Plan Directeur Cantonal (Département de l'Aménagement, du Logement et de l'Energie) du Canton de Genève, le Pôle métropolitain du Genevois français (ex ARC Syndicat mixte) validait sa participation en tant que Chef de file au projet PROXICONSO par délibération n° CS2017-39 du 23 mars 2017 (visée par la Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le 02 avril 2017).

Le dépôt du projet PROXICONSO auprès des secrétariats conjoints INTERREG français et suisse fut ainsi effectué le 6 juin 2017, acté par la même délibération ° CS2017-39 du 23 mars 2017.

Pour mémoire, pour le Genevois français, PROXICONSO représente l'opportunité :

- d'une part d'acquérir de nombreuses informations sur les comportements d'achat des ménages, données que les opérateurs commerciaux possèdent déjà pour leur compte et qui manquent à l'appréciation juste des enjeux commerciaux de l'agglomération ;
- d'autre part de préciser les stratégies d'aménagement commercial, tant pour le Canton de Genève (Plans Directeurs Cantonaux), que pour l'interSCOT à travers l'élaboration de son Schéma Métropolitain d'Aménagement Commercial.

La période est particulièrement propice, plusieurs territoires étant actuellement en cours de révision de SCOT et étant demandeurs de données objectives et fiables à l'échelle du Pôle et du Grand Genève.

Ces réflexions contribueront également à la prochaine génération du Projet de Territoire Grand Genève, en 2020. En s'inscrivant dans l'interSCOT et dans la dynamique de constitution de documents de référence à l'échelle du Pôle métropolitain, mais aussi en répondant aux objectifs du Projet de Territoire Grand Genève 2016 – 2030, PROXICONSO permettra de :

- assurer la vitalité commerciale et l'emploi local ;
- favoriser l'animation et l'attractivité des centres urbains du Pôle métropolitain et du Grand Genève ;
- répondre aux besoins et aspirations des habitants ;
- agir sur la préservation des ressources naturelles et agricoles ;
- assurer une meilleure coordination entre l'urbanisation commerciale et la mobilité.

### **Le projet PROXICONSO**

Le projet consiste donc à améliorer l'armature commerciale de l'agglomération, au bénéfice des habitants, dans une logique de proximité, de part et d'autre de la frontière. La clarification des stratégies commerciales du Grand Genève, par chacune des entités qui le compose, reposera sur la connaissance des besoins et pratiques de la population en termes d'accès aux services pour construire une offre plus adaptée, garante de la revitalisation des tissus commerciaux de proximité et respectueuse des principes du développement durable.

PROXICONSO consiste d'une part à recueillir des données précises concernant la consommation des biens sur le territoire du Grand Genève, et d'autre part à définir le schéma métropolitain d'aménagement commercial du Genevois français et à nourrir la stratégie économique du Canton de Genève. Ces deux étapes sont intimement liées, puisque les données issues de l'enquête permettront de fonder les différentes stratégies des territoires. En effet, en s'appuyant sur une connaissance fine des pratiques et des besoins de consommation de part et d'autre de la frontière, les chefs de file et leurs partenaires souhaitent porter une stratégie de rééquilibrage de l'armature commerciale de l'agglomération au profit de services de proximité renforcés. Il s'agit également de favoriser les modes actifs et l'utilisation des transports en commun, les énergies renouvelables, de valorisation du paysage, de limitation de la consommation foncière, de cohésion sociale, etc.

Cette action doit permettre d'améliorer la compétitivité du territoire, au bénéfice de ses habitants.

L'opération PROXICONSO comportera deux actions :

#### **Action 1 : enquête consommation des ménages**

- Analyser objectivement les comportements d'achats des habitants du Grand Genève, leurs pratiques de consommation et les mobilités induites, à l'échelle de l'agglomération, par la réalisation d'une enquête consommation permettant de préciser à minima :
  - o les dépenses des ménages dans chacun des secteurs géographiques retenus et pour chacun des produits de consommation courante considérés ; à l'échelle du Grand Genève, du Pôle métropolitain et de ses collectivités membres ;
  - o les chiffres d'affaires par lieux d'achats et par types de produits, en euros et en francs suisses ;
  - o la répartition des dépenses des ménages et des chiffres d'affaires par lieu d'habitation, lieu d'achat, produits et familles de produits, formes de vente, typologie des ménages ;
  - o l'attractivité et l'évasion commerciale ;
  - o les modes et motifs de déplacement en lien avec les pratiques d'achat.

#### **Action 2 : élaboration et mise en œuvre de stratégies d'aménagement commercial**

- Construire le Schéma Métropolitain d'Aménagement Commercial dans le cadre de l'interSCOT du Pôle métropolitain
  - o partager une stratégie et des engagements politiques forts à l'échelle du Pôle métropolitain ;
  - o mettre en place des orientations et outils, à destination des SCOT et des acteurs économiques, pour maîtriser et accompagner le développement commercial ;

- élaborer / mettre à jour la stratégie d'optimisation de l'implantation des surfaces commerciales à forte fréquentation dans le Canton de Genève (en relation avec la fiche A09 du Plan Directeur Cantonal 2030).

#### **Evolutions suite au dépôt du projet INTERREG.**

Le pré-comité de suivi INTERREG France-Suisse, réuni le 28 septembre dernier a demandé la modification de l'Objectif Spécifique du programme INTERREG auquel se rattachait PROXICONSO.

Auparavant inscrit à l'Axe 4 « Favoriser l'emploi et accompagner la mobilité de la main d'œuvre » et dans l'OS 8 « Soutenir le développement de services de proximité afin de favoriser l'activité économique » ; PROXICONSO doit basculer dans l'Axe 2 « Protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel » et dans l'OS 5 « Structurer des démarches intégrées d'aménagement du territoire favorisant l'économie d'espace et la qualité de l'air » du programme opérationnel 2017-2020 de la programmation INTERREG France-Suisse 2014-2020.

***En conséquence, les financements de l'Union européenne au titre du fonds FEDER s'établiraient à un taux de 65% (au lieu des 75% escomptés initialement). Le plan de financement prévisionnel doit être modifié pour en tenir compte.***

#### **Financements et calendrier**

**Le budget total du projet est de 652 961.80 € sur la période 2017 – 2020.**

L'éligibilité au dispositif INTERREG V France-Suisse suppose un partenariat franco-suisse avec deux chefs de file : côté suisse, le Service du Plan Directeur Cantonal du Canton de Genève, côté français, le Pôle Métropolitain du Genevois français.

D'autres partenaires sont associés techniquement à la démarche, notamment les services du district de Nyon, du Canton de Genève, les CCI de l'Ain et de la Haute-Savoie, les départements et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le budget total de l'opération recouvre la valorisation des ressources humaines et la mobilisation de moyens pour financer les prestations externes : enquête consommation et SMAC pour ce qui concerne le Pôle Métropolitain.

***Le rôle de chef de file côté français implique un cofinancement du Pôle de l'ordre de 186 327.61 € sur la durée du projet estimée à 36 mois. Le taux d'intervention INTERREG peut atteindre 65% : le montant final de la participation du Pôle s'élèverait alors à 65 214.66 €, avec valorisation des ressources humaines existantes et des frais administratifs. Le budget du Pôle autorise aujourd'hui un engagement à cette hauteur.***

Si l'intérêt de l'opération est confirmé, le Comité de sélection INTERREG rendra une décision définitive courant novembre 2017.

## Plan de financement prévisionnel

	FRANCE		SUISSE		Total	
	en C	%	en C	%	en C	%
Auto-financement	65 214,66	35,00	289 313,19	62,00	354 527,85	54,30
GENEVOIS FRANÇAIS PÔLE METROPOLITAIN	65 214,66	35,00	0,00	0,00	65 214,66	9,99
République et Canton de Genève, Département de la Sécurité et de l	0,00	0,00	140 198,35	30,04	140 198,35	21,47
République et canton de Genève Département présidentiel	0,00	0,00	46 657,42	10,00	46 657,42	7,15
République et canton de Genève Département de l	0,00	0,00	102 457,42	21,96	102 457,42	15,69
FEDER	121 112,95	65,00	0,00	0,00	121 112,95	18,55
Interreg fédéral suisse	0,00	0,00	177 321,00	38,00	177 321,00	27,16
Total des financements	186 327,61	28,54	466 634,19	71,46	652 961,80	100,00
Total éligible	186 327,61	100,00	466 634,19	100,00	652 961,80	100,00

## Nature des dépenses du Pôle par catégorie

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC) Taux de change utilisé : 1 CHF = 0.91 C	Coût de l'opération		
	FRANCE (en euros)	SUISSE (en euros)	Total (en euros)
Frais de personnel	75 067,49	208 930,91	283 998,40
Frais de bureau et frais administratifs	11 260,12	31 339,64	42 599,76
Frais de déplacement et d'hébergement	0,00	0,00	0,00
Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	100 000,00	226 363,64	326 363,64
Dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses</b>	<b>186 327,61</b>	<b>466 634,19</b>	<b>652 961,80</b>
<b>%</b>	<b>28,54 %</b>	<b>71,46 %</b>	<b>100,00 %</b>

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la demande du pré-comité de suivi INTERREG réuni en date du 28 septembre 2017, relative au changement d'objectif spécifique du programme INTERREG, induisant une baisse de 10 % du taux d'intervention FEDER ;
- **VALIDE** la participation du Pôle métropolitain du Genevois français en tant que chef de file au projet « PROXICONSO », représentant un budget total de 652 961.80 € pour la période 2017-2020, dont 186 327.61 € d'actions portées par le Pôle métropolitain du Genevois français ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à solliciter, auprès des autorités INTERREG France-Suisse, une participation financière de l'Union européenne de 121 112.95 € pour le compte du Pôle

métropolitain, correspondant à un taux de 65 % du montant de dépenses subventionnables au titre du FEDER.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents afférents à cette demande.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le **30 OCT. 2017**

Publié ou notifié le **30 OCT. 2017**

Le Président,  
Jean DENAIS

